



MAIRIE DE  
**Tournay**

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 22/01/2014

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 27 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Absents : Madame Marie-Thérèse BRUZAUD donne pouvoir à Monsieur le Maire  
Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude DELAS  
Madame Catherine HOWARD

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**La séance est ouverte à 20h30.**

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2014**

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande pourquoi son vote du procès-verbal n'est pas justifié, contrairement à celui de Madame Blandine CARATY. Il fait également remarquer que la proposition de Monsieur Francis ARTIGUE d'utiliser la cour située derrière la maison Francis Jammes qui peut faire office d'espace pour les enfants n'est pas reprise.

Monsieur le Maire fait comprendre que tout le monde ne se retrouve pas totalement dans le compte-rendu qui est suffisamment riche mais que tous les moyens sont mis en œuvre pour retranscrire le maximum de débats.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2014 est adopté avec les voix contre de Messieurs Nicolas DATAS-TAPIE et Francis ARTIGUE.

## **2. Convention avec le Collège du Val d'Arros pour l'utilisation du gymnase**

Monsieur le Maire fait état d'une demande d'un professeur du collège se plaignant de l'occupation difficile du gymnase, alors même qu'il n'y avait aucune convention entre le collège et la commune. Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre le collège du Haut-Lavedan et la commune de Pierrefitte-Nestalas qui pourrait servir de modèle pour la commune de Tournay. Monsieur Frédéric PERRET demande à ce qu'ils utilisent le terrain d'annexe et rappelle que ce terrain a été tracé au sol.

Après différents échanges, le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur le projet de convention dont un montant initial de 1 232,02 € annuels et autorise Monsieur le Maire à signer avec le collège en essayant de négocier l'utilisation prioritaire du terrain annexe.

## **3. Demande de financement au titre de la DETR 2015**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de la part de la Préfecture des Hautes-Pyrénées sur la DETR et propose de proposer deux dossiers :

- La fourniture et la pose d'une main courante sur le terrain annexe du stade de rugby municipal. Plusieurs devis ont été demandés et l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise NERUAL pour un montant de 10 111 € HT.
- La création d'un espace de stationnement rue Lacrampe Lousteau. Un devis a été réalisé par l'architecte Bernard MALE et le Conseil municipal décide de retenir l'hypothèse où l'on conserve le mur actuel pour un montant de 70 348 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de ces deux opérations. La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Lancement de la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de relancer la procédure de choix du délégataire pour l'exploitation du réseau assainissement de la commune. Il est rappelé la lenteur de la procédure avec des délais incompressibles qui font qu'il faut s'y prendre dès maintenant. La première question à se poser est de savoir si la commune est d'accord pour déléguer l'exploitation du réseau d'assainissement. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose également de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et le suivi de la procédure de choix du délégataire. Il est rappelé qu'à l'époque du choix décidé en 2003, c'était la DDA qui avait accompagné la mairie. La proposition est adoptée à l'unanimité. La commune va donc consulter des bureaux d'étude spécialisés pour monter le cahier des charges, faire la procédure, analyser les offres, aider à la négociation, etc... Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion se tiendra le 29 janvier avec l'ADAC car le Conseil municipal avait voté lors du dernier Conseil municipal le lancement d'un diagnostic assainissement.

Pour la constitution de la commission de délégation, il faut désigner, en plus du Maire, trois membres. Monsieur le Maire propose comme titulaire Monsieur Jean-Claude DELAS, Madame Blandine CARATY et Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE avec pour suppléants Monsieur Frédéric PERRET, Monsieur Régis PIERROT et Monsieur Francis ARTIGUE. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **TRAVAUX**

#### **5. Etude de l'aménagement de la place d'Astarac**

Monsieur le Maire a souhaité faire un bilan de l'ensemble des réunions d'aménagement de la place d'Astarac avec l'architecte. L'hypothèse qui semble se dégager des réflexions menées consisterait en la réalisation d'une halle couverte au

niveau de la bascule actuelle. L'idée étant de reconstituer un plateau sur l'ensemble de la place, en atténuant autant que possible l'impact de la traversée de la route. Resterait à résoudre le problème du stationnement dans la mesure où malgré le maintien de places de stationnement en périphérie du plateau, leur nombre serait réduit. Deux solutions pourraient être envisagées : l'aménagement de l'ex jardin Matelas acquis par la commune près du cimetière et l'ouverture au public de la cour de l'ancienne école primaire devant le collège, que le conseil général a accepté de faire étudier.

Le CAUE avait aussi évoqué la limitation de vitesse à 30 km/h sur la place. Monsieur le Maire a ainsi pris la décision d'étendre la limitation actuelle à la place pour qu'il y ait une continuité du pont de l'Arros à la rue de la République.

## **6. Aménagement de la cour de l'ancienne école de garçons pour le RAM**

Monsieur le Maire rappelle que de longue date, l'Association des Familles Rurales du Magnoac, gestionnaire du RAM de Tournay, demande à la mairie des aménagements pour que les enfants puissent évoluer à l'extérieur. Il rappelle les échanges antérieurs entre la mairie et le RAM. La commune a fait chiffrer l'hypothèse consistant à refaire la même murette sur la place Denagiscarde, que la CAF serait d'accord pour subventionner à 50%. Le Conseil municipal ne souhaite pas a priori réaliser ces travaux compte tenu du risque esthétique et de la faible utilisation de ces locaux par le RAM, mais donne son accord pour demander à l'architecte du SSIAD d'étudier la question et de faire un croquis.

# **FINANCES**

## **7. Tarifs des sorties de l'Accueil de Loisirs**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de janvier à février.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Cirque Amar Tarbes du 11 février 2015 : Quotient 1 : 16 €, Quotient 2 : 17 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20 €
- Sortie Patinoire du 20 février 2015 : Quotient 1 : 20 €, Quotient 2 : 21 €, Quotient 3 : 23 €, Quotient 4 : 24 €

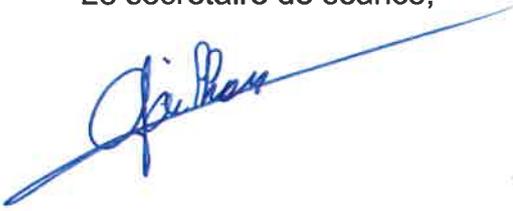
## **QUESTIONS DIVERSES**

Francis ARTIGUE fait état de la demande de Fernand CASTETS. Monsieur le Maire indique que Monsieur Fernand CASTETS sera sollicité pour préciser sa demande qui est difficilement compréhensible.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la transaction immobilière de la parcelle n°B 1373 (Artigueher). Il est proposé que la commune n'exerce pas son droit de préemption sur cette parcelle. La proposition est adoptée à l'unanimité.

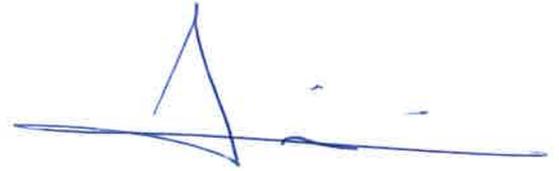
**La séance est levée à 23h**

Le secrétaire de séance,



Monique GAILHOU

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 15 avril 2015, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique LARRONDO,